

Mireille Navarrete, INRA Unité Ecodéveloppement, Avignon

Extrait du module UVED : La conception de systèmes horticoles écologiquement innovants

<http://www.supagro.fr/ress-tice/EcoHort/Uved/accueil/html/index.html>

TRANSCRIPTION DE L'ANIMATION

On peut également utiliser les propriétés biocides de certaines espèces qui sont non commerciales, qui n'ont pas une fonction commerciale, mais qui sont cultivées comme engrais verts. Alors il s'agit soit de plantes qui produisent des substances toxiques, comme les Brassicacées, soit de plantes qui ont une action piège, qui bloquent le cycle du pathogène. Alors dans ce tableau, vous voyez un certain nombre d'espèces qui sont cultivées comme engrais verts, et qui ont une action nématocide. Par exemple le radis fourrager, la moutarde, la phacélie, les tagètes, les crotalaires. Ces engrais verts sont plus ou moins facilement cultivés, certains parce qu'ils se développent relativement difficilement, et qu'il faut donc les planter et non pas les semer, c'est le cas des crotalaires. D'autres parce qu'ils peuvent avoir des impacts négatifs sur les cultures suivantes, par exemple l'utilisation de radis fourrager pose problème pour les cultures suivantes, puisque c'est une plante qui est hôte d'un certain nombre de ravageurs, notamment des noctuelles et des limaces, et on accroît les risques de développement de ces espèces sur les cultures suivantes. C'est également le cas de la moutarde blanche.